



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 9 décembre 2022

Délibération n°62/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 9 décembre à quatorze heures, le comité syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image (SMPI) Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation : 25 novembre 2022.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michael CANIT, François BONNEAU, Jérôme SOURISSEAU, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Gérard LEFEVRE, Mesdames Célia HELION, Fabienne GODICHAUD, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ.

Membres absents ou excusés : messieurs Michel CARTERET, François NEBOUT, Xavier BONNEFONT (Pouvoir à monsieur Gérard DESAPHY),

Mesdames Martine PINVILLE (Pouvoir à monsieur Philippe BOUTY), Charline CLAVEAU, Virginie LEBRAUD (Pouvoir à madame Nelly VERGEZ), Caroline COLOMBIER, Stéphanie GARCIA.

Membre consultatif présent : monsieur Andreas KOCH.

Membre consultatif absent ou excusé : monsieur Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : monsieur Gérard DESAPHY.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	12
Pouvoir(s)	3
Absent(s)	8
Votants	15

Objet : Participation du Pôle Image Magelis – Appel à projets Innovation eurorégionale

Nouvelle-Aquitaine, Euskadi, Navarre, trois régions, trois écosystèmes, deux pays, un territoire : un espace commun de coopération pour construire ensemble des projets qui contribuent au développement économique, social et culturel de l'Eurorégion au niveau transfrontalier, interrégional et européen.

L'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre, à travers son Appel à projets transfrontalier dédié à l'Innovation Eurorégionale, soutient des projets et des acteurs dans des secteurs stratégiques et émergents des industries créatives et culturelles communs aux trois territoires.

L'objectif est de contribuer au développement d'une économie eurorégionale compétitive et numérique par la mise en œuvre de projets collaboratifs, basés sur la mise à profit des complémentarités et des synergies des trois territoires.

Dans le cadre de cet Appel à Projets, le Pôle Image Magelis, en tant que représentant de la Nouvelle-Aquitaine, pourrait s'associer à la Fondation Euskampus (Euskadi) et au Pôle audiovisuel de Navarre, CLAVNA, afin de proposer la création d'un pôle audiovisuel eurorégional qui couvre l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur en mettant en réseau les trois écosystèmes territoriaux.

Il s'agit d'un projet à long terme dont la phase initiale vise à mettre en relation les partenaires et leurs écosystèmes afin de tracer les lignes directrices de collaborations spécifiques entre acteurs et la mise en réseau pour générer des projets spécifiques axés sur l'innovation dans le secteur audiovisuel. Une phase ultérieure destinée à la poursuite du déploiement des opportunités identifiées est envisagée.

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 62 820.00 €. Magelis pourrait apporter un soutien financier d'un montant de 18 460.00 € pour la mise en place du projet (27 900 € pour Euskampus et 16460 € pour la Navarre). La participation de Magelis de 18460 € sera financée par une subvention de l'Eurorégion de 9230 €, le solde représentant les frais généraux de Magelis.

Le projet de convention de partenariat relatif à cette action qui vous est présenté en annexe a pour but de mettre en perspective les liens et les contributions réciproques de Magelis, de Euskampus et de Navarre pour la conception d'un Pôle audiovisuel eurorégional dans le cadre de l'Appel à projets « Innovation Eurorégionale 2022 ».

Ce partenariat entre les trois écosystèmes représente un intérêt fort pour Magelis dans le cadre de sa politique de développement à l'international.

Le dossier a été déposé à l'Eurorégion par Euskampus Fundazioa et il est en cours d'instruction. Le projet de convention entre les trois partenaires est en cours de rédaction.

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- **approuvent le principe d'un partenariat entre MAGELIS, la Fondation EUSKAMPUS et le Pôle audiovisuel de Navarre CLAVNA ;**
- **décident d'allouer un soutien financier d'un montant de 18 460.00 € au titre de l'Appel à Projets Innovation Eurorégionale 2022 ;**
- **autorisent Monsieur le Président à signer la convention de partenariat afférente ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.**

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 16 Déc. 2022
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 16 Déc. 2022
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 16 Décembre 2022

Signé: Le Président

**Le Président,
Philippe BOUTY**

